



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **12 décembre 2016**

Délibération n° 2016-1704

commission principale : **urbanisme, habitat, logement et politique de la ville**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **GIVORS**

objet : **Etude de cadrage social et urbain du quartier des Plaines - Convention de participation financière avec l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Llung

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1704**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Givors

objet : **Etude de cadrage social et urbain du quartier des Plaines - Convention de participation financière avec l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la réforme de la géographie prioritaire instituée par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy, le quartier des Plaines de la Ville de Givors a intégré les dispositifs de la politique de la ville en tant que quartier prioritaire.

Ce quartier, comptant environ 1 720 habitants soit près de 9 % de la population, est le second grand quartier d'habitat social de Givors après le quartier des Vernes. Le revenu médian par unité de consommation s'élève à de 10 900 €, ce qui témoigne de la fragilité économique des habitants du quartier. Le quartier des Plaines compte environ 800 logements sociaux, appartenant dans leur intégralité à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat. L'ensemble de ces logements a été construit dans les années 1960 et présente les caractéristiques des constructions de cette époque (bâtiments monolithiques, sans ascenseur, énergivores, etc.).

Les partenaires de la politique de la ville, considérant que ce quartier est nouvellement inscrit dans ces dispositifs, ont conclu au besoin d'une étude partenariale de cadrage pour déterminer un projet de territoire, social et urbain. Cette étude vise à investiguer les thématiques sociale, patrimoniale (en particulier l'important parc locatif social), aménagement urbain et paysager et équipements publics. Appuyée sur un diagnostic approfondi du quartier à construire avec l'ensemble des acteurs (institutionnels, associatifs, habitants, etc.) et des partenaires de la politique de la ville, elle permettra de définir un plan d'actions et une stratégie d'intervention phasée dans le temps visant à l'amélioration des conditions de vie dans ce quartier.

Conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon, le coût de cette étude s'élève à 65 460 € TTC. L'OPH Lyon Métropole habitat, est partie prenante de l'étude et participe à son financement selon la répartition suivante :

Financement Métropole de Lyon	55 460 € TTC
Financement Lyon Métropole Habitat	10 000 € TTC
Total	65 460 € TTC

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'étude sociale et urbaine à conduire sur le quartier des Plaines à Givors sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon,

b) - la convention de participation financière à passer entre la Métropole et l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat pour le financement de l'étude sociale et urbaine du quartier des Plaines à Givors.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La recette correspondant à la participation de l'OPH Lyon Métropole habitat sera imputée sur l'opération n° 0P17O4921 - compte 74788 - fonction 52.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.